

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 décembre 2021

Le **vingt décembre deux mille vingt et un**, à vingt heures, se sont réunis dans Salle du Conseil Municipal, 3 Square René Goujon, 49125 CHEFFES et ce afin de respecter les gestes barrières préconisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : DUTRUEL Marc, ~~BOUJU Delphine~~, ~~BLONDET Jacques~~, FEDERKEIL Françoise, LECLERC Patrick, CADEAU Michel, CERVAL Alain, DOS SANTOS Virginie, DURAND Jacques, FRADIN Mélinda, LEGARE Roselyne, LERAY Ludovic, ~~PORTIER Jocelyne~~, POUX Laurent et ~~RENAUDON Audrey~~

Absent : Néant

Excusé : BOUJU Delphine, BLONDET Jacques, PORTIER Jocelyne, RENAUDON Audrey

Pouvoir : BLONDET Jacques a donné pouvoir à CADEAU Michel
PORTIER Jocelyne a donné pouvoir à POUX Laurent
RENAUDON Audrey a donné pouvoir à POUX Laurent
BOUJU Delphine a donné pouvoir à DUTRUEL Marc

Date de la convocation : 14 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Conseillers votants : 15
Secrétaire de séance : FEDERKEIL Françoise
Date de publication : 23 décembre 2021
Heure début de réunion 20h00

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

M le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité

DCM2021-067 CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS –ACCUEIL PERISCOLAIRE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la restitution de la compétence périscolaire à la commune de Cheffes au 1^{er} janvier 2022, il convient de procéder à la création de 2 postes d'Adjoint d'Animation Territorial contractuels à durée déterminée afin de pourvoir aux besoins du service périscolaire.

Ces agents effectueront leurs missions au sein de l'Accueil Périscolaire mentionnée ci-dessous :

- Accueil Périscolaire Camille Fasilieu.

Ce besoin quotidien d'heures limités dans un contexte de restitution d'une compétence précédemment assurée par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, ne permet pas aujourd'hui d'affecter ces heures à du personnel communal titulaire.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non-complet sur la base de 15 heures par semaine scolaire affecté à l'Accueil Périscolaire « Camille FASILLEAU » au titre de l'année scolaire 2021/2022.
- de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non-complet sur la base de 6 heures par semaine scolaire affecté à l'Accueil Périscolaire « Camille FASILLEAU » au titre de l'année scolaire 2021/2022.

- de donner son accord pour le recrutement d'agents contractuels dont la rémunération sera calculée sur la base de leur rémunération actuelle.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer lesdits contrats à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à cette décision.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Donne son accord.

DCM2021-068 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ANJOU LOIR ET SARTHE ET LA COMMUNE DE CHEFFES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la restitution de la compétence périscolaire à la commune de Cheffe au 1^{er} janvier 2022, il convient de mettre en place une mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et la Commune de Cheffes.

Il apparaît nécessaire d'établir une convention afin de définir les conditions dans lesquelles la CCALS et la Commune s'engage réciproquement dans l'organisation et la mise en œuvre de cette mise à disposition.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'une année.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter cette convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Donne son accord.

DCM2021-069 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a le projet d'effectuer des travaux pour requalifier l'ensemble des espaces publics de son centre bourg avec d'importants travaux de voirie sur la voie principale traversant le bourg.

Cette opération qui est inscrite au budget peut bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|-----------------------|----------------|
| Travaux VRD + paysage | 1 174 409.70 € |
| Maitrise d'œuvre | 69 860 € |
| Dépenses imprévues | 192 343.40 € |
| Total | 1 436 613.10 € |

| Financement | | Montant |
|-----------------|-----------------------------|--------------|
| Source | Dispositif | |
| Etat | DETR | 502 814.€ |
| Etat | DSIL | 430 984 € |
| Département | Soutien aux investissements | 100 000 € |
| Autofinancement | | 402 815.10 € |

- De solliciter une subvention pour cela aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- De l'autoriser à signer les pièces nécessaires à cette demande.

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.**

DCM2021-070 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX DE TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a le projet d'effectuer des travaux pour requalifier l'ensemble des espaces publics de son centre bourg avec d'importants travaux de voirie sur la voie principale traversant le bourg.

Cette opération qui est inscrite au budget peut bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|-----------------------|----------------|
| Travaux VRD + paysage | 1 174 409.70 € |
| Maitrise d'œuvre | 69 860 € |
| Dépenses imprévues | 192 343.40 € |
| Total | 1 436 613.10 € |

| Financement | | Montant |
|-----------------|-----------------------------|--------------|
| Source | Dispositif | |
| Etat | DETR | 502 814.€ |
| Etat | DSIL | 430 984 € |
| Département | Soutien aux investissements | 100 000 € |
| Autofinancement | | 402 815.10 € |

- De solliciter une subvention pour cela aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DSIL.
- De l'autoriser à signer les pièces nécessaires à cette demande.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.

DCM2021-071 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE AU TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES TRAVAUX DE TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a le projet d'effectuer des travaux pour requalifier l'ensemble des espaces publics de son centre bourg avec d'importants travaux de voirie sur la voie principale traversant le bourg.

Cette opération qui est inscrite au budget peut bénéficier d'un soutien du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|-----------------------|----------------|
| Travaux VRD + paysage | 1 366 753.10 € |
| Maitrise d'œuvre | 69 860 € |
| Dépenses imprévus | 192 343.40 € |
| Total | 1 436 613.10 € |

| Financement | | Montant |
|-------------------------------|--|--------------|
| Source | Dispositif | |
| Département de Maine et Loire | Soutien aux investissements des communes | 100 000 € |
| Etat | DETR | 502 814 € |
| Etat | DSIL | 430 984 € |
| Autofinancement | | 402 815.10 € |

- De solliciter une subvention pour cela aussi élevée que possible auprès du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.
- .
- De l'autoriser à signer les pièces nécessaires à cette demande.

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.**

**DCM2021-072 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE AU
TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES TRAVAUX DE
RACCORDEMENT DE LA LIAISON CYCLABLE A L'ENTREE DU BOURG**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en lien avec les communes de Tiercé, de Cheffes et le Département de Maine et Loire, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a réalisé tout récemment une liaison cyclable entre Cheffes et Tiercé sur la RD 74.

La réalisation de cette liaison cyclable répond au souci de renforcer l'attractivité de la gare de Tiercé et de faciliter les déplacements entre les deux communes.

Cette liaison cyclable s'arrête actuellement à l'entrée du pont traversant la Sarthe, à l'entrée du bourg de Cheffes, sans aménagement spécifique permettant l'entrée dans l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle la commune souhaite réaliser des travaux de nature à mettre en sécurité les usagers cyclistes qui empruntent cette nouvelle liaison à l'entrée du bourg, en leur aménageant un parcours dédié.

Cette opération peut bénéficier d'un soutien du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|--------------|-----------------|
| Travaux VRD | 67 410 € |
| Total | 67 410 € |

| Financement | | Montant |
|-------------------------------|--|-----------------|
| Source | Dispositif | |
| Département de Maine et Loire | Soutien aux investissements des communes | 20 223 € |
| Autofinancement | | 47 187 € |
| Total | | 67 410 € |

- De solliciter une subvention pour cela aussi élevée que possible auprès du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.

- De l'autoriser à signer les pièces nécessaires à cette demande

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.**

DCM2021-073 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE AU TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION AGRANDISSEMENT DE LA SALLE VAL SAINT SULPICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune va procéder à la rénovation et l'agrandissement de la salle communale qui est actuellement très vétuste, mal isolée et dont les sanitaires sont situés à l'extérieur dans un local à tous vents, non chauffé.

Cet ensemble ne respecte pas les normes sanitaires et de sécurité en vigueur.

L'objectif de la commune est de rénover totalement ce bâtiment en l'agrandissant. L'ensemble sera restructuré avec la création d'une nouvelle cuisine, un local poubelle, des sanitaires ainsi qu'un local rangement.

Les sanitaires permettront l'accueil des PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Cette salle située au cœur du bourg est un lieu d'accueil qui permet à la population de se rencontrer dans la cadre des activités organisées notamment par les associations.

Cet équipement permet de favoriser une meilleure cohésion sociale.

Ces activités sont facteurs de vie sociale. Le nouvel aménagement permettra aux habitants de se réapproprier cet espace de vie. Cette salle pourra accueillir tous les publics dans de bonnes conditions, notamment les personnes âgées.

Cette opération qui est inscrite au budget peut bénéficier d'un soutien du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet.
- D'approuver le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|-----------------|-------------------|
| Travaux VRD | 378 283 € |
| Total | 378 283 € |

| Financement | | Montant |
|-------------------------------|--|------------------|
| Source | Dispositif | |
| Département de Maine et Loire | Soutien aux investissements des communes | 100 000 € |
| Etat | DETR | 113 484.94 € |
| Région | | 75 000 € |
| SIEML (demande en cours) | Appel à projets « BEE 2030 » | 9 400 € |
| Autofinancement | | 80 398 .06 € |
| Total | | 378 283 € |

- De solliciter une subvention pour cela aussi élevée que possible auprès du Département de Maine et Loire au titre du soutien aux investissements des communes.

- De l'autoriser à signer les pièces nécessaires à cette demande

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.**

DCM2021-074 MODIFICATION DU PRIX DU GENIE CIVIL TELECOM POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DE L'ARCHE

Monsieur Jacques Blondet, adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 juin 2021 il a été approuvé la demande de concours du SIEMML pour les travaux d'effacement des réseaux aériens, rue de l'Arche .

Or à la demande de la commune, il a été demandé d'ajouter une chambre télécom pour la fibre optique.

Cette prestation impacte le prix initialement arrêté pour la partie Génie civil Télécom, effacement de réseau Télécom qui passe ainsi de 16 653.91 € HT à 17 411.82 €HT

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
Donne son accord.**

DCM 2021-075 FINANCES Tarifs 2022

Le Conseil municipal décide de reporter cette délibération concernant l'adoption des tarifs 2022 à une prochaine séance

DCM 2021-075 CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ANGERS FOOTBALL ET LA COMMUNE DE CHEFFES POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire, expose au Conseil municipal qu'on raison d'une sanction appliquée à l'Association Anjou football club, cette dernière ne peut jouer qu'à 20 km de son stade.

C'est la raison pour laquelle cela plusieurs fois que ce club vient jouer sur le terrain de Cheffes.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter une convention prévoyant la location à cette association du terrain de foot- Ball ainsi que les vestiaires du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la fin de la saison sportive.
- De demander pour cette location une somme de 60€ par match et une caution de 500€.
- De l'autoriser à la signer ainsi que tout document relatif à cette location.

Le conseil municipal, après délibération et par 9 voix pour et 6 abstentions donne son accord.

DCM 2021-076 BAIL RURAL Transfert GUEMAS

Monsieur le Maire rappelle le bail rural consenti à Monsieur GUÉMAS Bruno le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 9 ans pour les parcelles suivantes :

| Commune | Lieu Dit | Référence cadastrale | | Superficie | | | Nature des immeubles (pré, terre, sol ou bâtiments) |
|-------------------|-------------------|----------------------|----|------------|----|----|---|
| | | Section | N° | Ha | a | ca | |
| SOULAIRE ET BOURG | Le Grand Charancé | ZD | 65 | | 04 | 59 | Terres |
| SOULAIRE ET BOURG | Le Grand Charancé | ZD | 66 | | 17 | 45 | Terres |
| SOULAIRE ET | Le Grand | ZD | 67 | | 02 | 99 | Terres |

| | | | | | | | |
|-------------------|-------------------|----|----|---|----|----|--------|
| BOURG | Charancé | | | | | | |
| SOULAIRE ET BOURG | Le Grand Charancé | ZD | 68 | | 01 | 16 | Terres |
| SOULAIRE ET BOURG | Le Grand Charancé | ZD | 69 | 1 | 95 | 15 | Terres |
| Sous-total | | | | 2 | 21 | 34 | |
| BRIOLLAY | Vallèves | ZE | 11 | 5 | 09 | 11 | Terres |
| Total | | | | 7 | 30 | 45 | |

Suite à l'annonce de Madame GUÉMAS Isabelle de mettre un terme à son bail pour les parcelles ci-dessus désignées, M CHOLLET et M DURAND se sont portés preneur.
M DURAND sort de la salle

Après délibération, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de retenir la candidature de M Durand en qualité de preneur de ce bail à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 9 ans.

DCM 2021-077 PERSONNEL Recrutement dans le cadre du recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement de la population va avoir lieu en janvier et février 2022. Il convient de définir les modalités de recrutement des agents

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De recruter 2 agents recenseurs du 03-01 au 20-02,
- De rémunérer les dits agents à la feuille de logement pour un montant de 3€, avec un bonus de 0.40€ par logement répondu par internet,
- D'ajouter 2 x 4 heures de formation par agent pour un montant de 35€ par demi journée,
- D'ajouter un forfait pour les frais kilométriques d'un montant de 80€,
- D'ajouter pour la tournée de reconnaissance un montant de 150€

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Donne son accord.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Marc DUTRUEL lève la séance à 22H30.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

A CHEFFES le 28 décembre 2021
Marc DUTRUEL
Maire